

Image not found or type unknown



Reconstruction après sinistre

Par **Crichou62**, le **23/09/2021** à **09:40**

Bonjour

Un incendie a totalement détruit la maison de mon voisin, seul les 4 murs sont restés debout. Il va reconstruire sur les murs restant avec une déclaration préalable pour la charpente et l'ajout d'une fenêtre.. est il normal de reconstruire sans permis de construire mais seulement avec une DP.. merci